

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA TRENTE ET UNIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

808 (XXXI). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Fonds monétaire international¹.

1140^e séance plénière,
24 avril 1961.

809 (XXXI). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement² et du rapport de la Société financière internationale³.

1141^e séance plénière,
24 avril 1961.

812 (XXXI). Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant l'importance que présente le développement de la coopération économique internationale pour le bien-être économique et social,

Notant le paragraphe 53 du rapport de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960⁴,

Notant également la résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960,

Ayant examiné un texte révisé du projet de déclaration sur la coopération économique internationale⁵,

Estimant que les gouvernements de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique devraient avoir la

possibilité d'examiner la question et de faire connaître leurs vues générales au Conseil, en lui faisant savoir notamment s'ils sont d'avis qu'une déclaration sur ce sujet constituerait un moyen approprié de favoriser les fins de la coopération économique internationale et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de la déclaration,

1. *Demande* au Secrétaire général de communiquer auxdits gouvernements, pour qu'ils fassent connaître leur opinion, le projet de déclaration sur la coopération économique internationale, avec l'amendement y relatif⁶, ainsi que la résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale et le compte rendu des débats consacrés à cette question par le Conseil à sa trente et unième session⁷;

2. *Demande également* au Secrétaire général de transmettre au Conseil les réponses desdits gouvernements pour qu'elles puissent être prises en considération lors de l'examen de cette question à la trente-troisième session.

1146^e séance plénière,
27 avril 1961.

813 (XXXI). Développement des voyages et du tourisme internationaux

Le Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport présenté par le Secrétaire général⁸ en exécution de la résolution 724 B (XXVIII) du Conseil, en date du 17 juillet 1959,

Tenant compte de l'importance que présentent les voyages internationaux pour promouvoir la compréhension et les relations culturelles entre les pays, favoriser le commerce international et encourager le développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement,

Tenant compte de l'œuvre utile qui a déjà été accomplie dans ce domaine à l'échelon national, régional et international,

Notant qu'une majorité importante des gouvernements qui ont répondu au questionnaire envoyé par le Secrétaire général en août 1960 se sont déclarés en faveur de la

¹ E/3431 et Add.1.

² E/3432 et Add.1.

³ E/3433 et Add.1.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, points 12, 29 et 74 de l'ordre du jour, document A/4648.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3467.

⁶ Ibid., document E/L.899.

⁷ Ibid., trente et unième session, 1142^e à 1146^e séance.

⁸ Ibid., trente et unième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/3438; document E/3438/Add.1.

convocation, à une date aussi rapprochée que possible, d'une conférence sur les voyages et le tourisme internationaux,

1. *Prie* le Secrétaire général de préparer, en consultation si besoin est avec un groupe composé de sept experts au plus, des recommandations concernant la nature, la portée et le lieu de la conférence sur les voyages et le tourisme internationaux, y compris l'ordre du jour provisoire, pour que le Conseil les examine à sa trente-troisième session;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général de convoquer cette conférence aussitôt que possible, et au plus tard dans le courant de l'automne de 1963;

3. *Recommande* qu'en préparant son rapport sur la question, le Secrétaire général consulte les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales compétentes ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui s'intéressent à la question;

4. *Prie* les gouvernements qui n'ont pas encore répondu au questionnaire de l'Organisation des Nations Unies de le faire aussitôt que possible.

*1147^e séance plénière,
27 avril 1961.*

817 (XXXI). Rapport du Comité du développement industriel sur sa première session

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant qu'il est fermement convaincu de la nécessité d'accélérer le processus de développement industriel dans les pays en voie de développement,

Réaffirmant que les organismes des Nations Unies ont un rôle utile et efficace à jouer dans ce processus,

Rappelant sa résolution 751 (XXIX) du 12 avril 1960 et la résolution 1525 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960,

1. *Approuve* le rapport du Comité du développement industriel⁹,

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans le rapport;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour appliquer le programme et les autres recommandations relatives aux mesures à prendre par les Nations Unies, qui sont contenus dans le rapport;

4. *Invite* les chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à prendre note du rapport et à mettre en œuvre les propositions qu'il contient au sujet des mesures que leurs organisations respectives devraient prendre, séparément, conjointement ou en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

*1148^e séance plénière,
28 avril 1961.*

818 (XXXI). Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 782 (XXX) du 3 août 1960 et prenant note des réponses que les gouvernements ont communiquées à propos de cette résolution¹⁰,

Considérant l'importance des réunions du Conseil à l'échelon ministériel pour le développement de l'activité des Nations Unies dans le domaine économique et social,

Décide d'examiner, à la reprise de sa trente-deuxième session, les dispositions à prendre en vue d'une réunion du Conseil à l'échelon ministériel lors de la trente-quatrième session.

*1149^e séance plénière,
28 avril 1961.*

⁹ *Ibid*, trente et unième session, Supplément n° 2 (E/3476).

¹⁰ E/3454.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

819 (XXXI). Liberté de l'information

A

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 1313 (XIII) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1958, et la partie I de la résolution 718 (XXVII) du Conseil, en date du 24 avril 1959, aux termes desquelles l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture était priée de faire parvenir son rapport et ses recommandations à la Commission des droits de l'homme et au Conseil économique et social,

1. *Adresse ses remerciements* au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour le rapport et les recomman-

dations concernant le développement des moyens d'information dans les pays sous-développés¹¹;

2. *Félicite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture du travail qu'elle accomplit en encourageant le développement des moyens d'information dans les pays peu développés, et la félicite en particulier d'avoir souligné l'importance du rôle que le développement des moyens d'information joue dans l'éducation, comme dans le progrès économique et social en général;

3. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de continuer à encourager activement ce programme, en consultation avec l'Orga-

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Annexes, point 10 de l'ordre du jour (1^{re} partie), documents E/3437 et Add.1.*